

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les habitants ont rendez-vous avec la Métropole

Samedi 5 novembre 2016 – place du Martroi à Orléans

Le projet d'évolution institutionnelle de notre Agglomération en Communauté urbaine puis en Métropole, est historique. Afin de permettre à chacun de s'approprier le projet et d'en saisir les enjeux, l'Agglo, ses élus et ses services, invitent les habitants à venir à leur rencontre, **samedi 5 novembre 2016, de 10h à 18h, place du Martroi**, pour échanger sur le projet, répondre à leurs questions et prendre part au choix des futurs logo et signature qui seront déployés dès janvier prochain.

Une journée pour tout savoir sur le projet

10h – 18h : Accueil des visiteurs place du Martroi dans la structure d'exposition où les élus et les agents de l'Agglo prendront le temps de présenter le projet et de répondre aux questions.

Deux tablettes seront à disposition, sous l'arche principale auprès de l'équipe de l'Agglo, pour permettre à chacun de voter en ligne sur le choix du logo ainsi qu'à la signature d'Orléans Métropole

10h30 – 12h : Conférence gratuite et ouverte à tous « **La Métropole, une chance pour notre territoire** », menée par le Président de l'Agglo, le groupe de gouvernance, Fabien Goffi, associé secteur public chez PwC - PricewaterhouseCoopers France et l'association La GOM – Grand Orléans Métropole.

Après 18h : Le vote en ligne pour le logo et la signature d'Orléans Métropole restera possible jusqu'au 12 novembre 2016, sur le site Internet www.orleans-agglo.fr.

Cap sur la Métropole, une chance pour notre territoire

A compter du 1^{er} janvier 2017, l'Agglo Orléans Val de Loire évoluera en Communauté urbaine pour devenir par la suite une Métropole et se positionner ainsi parmi les 15 territoires qui comptent en France. Il s'agit d'une mutation institutionnelle majeure pour l'avenir de notre territoire et par-dessus tout pour ses habitants.

Tous mobilisés et porter haut cette ambition commune

Chaque habitant de l'agglomération doit pouvoir s'approprier le projet, voir l'avantage à en tirer pour le territoire, pour son quotidien, pour son avenir professionnel et pour ses proches. C'est pourquoi outre les sessions publiques des conseils municipaux des communes et de la communauté d'agglomération, de nombreuses réunions publiques ont été organisées par les communes, et une plaquette pédagogique a été éditée par l'Agglo et relayée par les communes. **Le rendez-vous du 5 novembre s'inscrit dans cette logique d'apporter l'information à l'habitant.**



Calendrier du projet

- **1^{er} janvier 2017 :** Création de la Communauté urbaine et mise en œuvre des délégations de compétences
- **Début 2017 :** Échanges avec le Département et la Région sur le statut de Métropole, dès promulgation de la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain et en particulier de l'article 41.

Métropole - Ce que ça va changer pour les habitants

- Plus de cohérence et de lisibilité dans les politiques publiques
- Une territorialisation des services publics pour plus de proximité et de réactivité
- Des projets structurants au service de l'ensemble des habitants des 22 communes

Les compétences transférées :

Loi NOTRe et ALUR : Les zones d'activités, le tourisme, l'urbanisme, l'eau, la défense incendie

La Communauté Urbaine : Les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, la voirie, le stationnement en ouvrage, la concession de la distribution publique d'électricité et de gaz

La Métropole : La valorisation du patrimoine naturel et paysager, la participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares, la gestion des cimetières déclarés d'intérêt métropolitain.